

MISSION PERMANENTE



800 SECOND AVENUE. 5th FLOOR

**Madame la Présidente,**

Je voudrais, avant tout propos, exprimer au nom de la délégation ivoirienne, nos vives félicitations, à vous-même et aux membres de votre bureau, pour la brillante manière dont vous dirigez les travaux de la Commission de la condition de la femme depuis deux années, ainsi que la qualité de l'organisation

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## I. LES AVANCEES

### a. La prise en charge des victimes de violences basées sur le genre

La prise en charge est aujourd'hui une réalité grâce à l'installation de plateformes et à la création

- **la révision des lois** : Des réformes majeures ont été engagées au titre de l'égalité hommes-femmes. Il s'agit, entre autres, de la révision des lois relatives à la famille, à la répression des violences basées sur le genre, à l'adoption d'un quota (30%) de représentativité des femmes aux postes nominatifs et électifs. En parallèle, à la validation définitive de ces textes

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

[Redacted text]

